

Rapport du Sénat sur les retraités

Sous le titre *Retraite sans douleur*, le comité spécial du Sénat sur les politiques relatives à l'âge de la retraite a publié un rapport visant à améliorer le sort des personnes âgées de plus de 65 ans.

La principale recommandation vise à augmenter les cotisations des individus et celles de leur employeur au régime de pension à la vieillesse afin de doubler les prestations mensuelles. Le comité voudrait que ces prestations qui étaient de \$218,06 par mois, en moyenne, en 1979, passent à \$450.

D'autre part, le Comité a tenté de trouver une nouvelle formule, respectant le principe de l'universalité, pour venir en aide aux femmes qui ont consacré toute leur vie à leur famille et qui n'ont pu, faute d'employeur reconnu, contribuer au régime de retraite.

Les sénateurs recommandent donc que les femmes partagent également les droits à la pension acquis par leur mari durant toute la période de vie commune. Ce principe s'appliquerait également à l'homme si c'est la femme qui était salariée.

Selon Statistique Canada, environ 48 p. cent des femmes seules âgées de 65 ans (soit quelque 40 000 femmes) disposaient d'un revenu inférieur à \$3 000 en 1977.

Le Rapport (160 pages) comprend un grand nombre d'autres mesures dont les suivantes:

- adoption d'une politique générale abolissant progressivement la retraite obligatoire fondée sur l'âge;
- modification des régimes de retraite, règlements applicables aux conventions de travail, etc., afin que l'âge obligatoire de la retraite soit retardé d'un an pendant cinq années consécutives, puis qu'au bout de cette période, le principe de la retraite obligatoire à un âge déterminé soit complètement abandonné;
- élimination de toute discrimination à l'égard des femmes dans les régimes de retraite, lorsque cela ne repose pas sur des données actuarielles bien établies;
- possibilité de transférer au régime de pensions du Canada ou de rentes du Québec les prestations de retraite des travailleurs mobiles accumulées grâce à des régimes privés;
- accroissement des ressources aux services d'aide à domicile pour les personnes âgées.

Le Canada membre de la mission d'observation en Rhodésie



M. Gordon Fairweather

Le président de la Commission canadienne des droits de la personne, M. Gordon Fairweather, est le représentant du Canada au sein de la mission du Commonwealth chargée d'observer le déroulement des élections qui se tiendront en Rhodésie du 27 au 29 février prochain.

L'annonce en a été faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mlle Flora MacDonald.

M. Fairweather est secondé par une équipe canadienne restreinte ainsi que par le groupe de soutien affecté sur le terrain par le Secrétariat du Commonwealth. Il est l'un des 11 représentants du Commonwealth séjournant en Rhodésie pendant la plus grande partie de la période menant aux élections. Ces représentants établiront ensuite un rapport collectif sur le déroulement des élections, à l'intention des chefs de gouvernement du Commonwealth.

La présence d'observateurs du Commonwealth était l'un des éléments envisagés dans le cadre de l'entente sur la Rhodésie intervenue en août dernier à Lusaka, lors de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à laquelle participait le premier ministre du Canada, M. Joe Clark.

Né à Rothesay (Nouveau-Brunswick), M. Fairweather a servi dans la Marine canadienne au cours de la Seconde Guerre mondiale. Diplômé de la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick, il a exercé le droit à Saint-Jean (Nouveau-

Brunswick) avant d'être élu, en 1952, député au Parlement du Nouveau-Brunswick. Réélu deux fois, il a également exercé les fonctions de procureur général de cette province de 1958 à 1960. Entré à la Chambre des communes en 1962, il a été réélu cinq fois avant de renoncer à son siège, le 31 août 1977, pour devenir le premier président de la Commission canadienne des droits de la personne. M. Fairweather est officier de l'Ordre du Canada.

Le Canada participe à l'ACDA

En vue d'accentuer leur effort d'aide économique aux régions d'Afrique situées au sud du Sahara, la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni ont décidé de coordonner leurs moyens lors de projets à réaliser en commun dans le cadre d'une Action concertée pour le développement en Afrique (ACDA). A cet effet, leurs représentants se sont réunis à plusieurs reprises à Paris, à l'initiative du gouvernement français.

Conscients du fait que l'Afrique a grand besoin d'une aide substantielle de la Communauté internationale, les six pays sont déterminés à tenir compte de cet impératif. Ils ont particulièrement à l'esprit des projets de caractère régional liés, par exemple, au désenclavement des régions continentales, au développement des ressources agricoles ou aux conséquences de calamités naturelles telles que la sécheresse ou les maladies tropicales, dès lors que ces domaines d'action exigent des efforts qui ne sont encore que partiellement couverts par les programmes nationaux ou internationaux.

Ils estiment indispensable que cette action nouvelle soit élaborée en étroite collaboration avec les Africains concernés aux niveaux continental, régional ou national, de telle manière que les projets qui seront retenus dans le cadre d'une action commune soient conformes aux priorités définies par les Africains eux-mêmes. L'ACDA devrait donc s'harmoniser avec les programmes nationaux et internationaux existants.

Le Cercle des donateurs pourrait être ouvert à d'autres membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).